ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Enseignement secondaire

Question écrite n° 6373

Texte de la question

M Jean Proriol attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, sur la situation preoccupante de l'enseignement de l'education physique et sportive. La quasi-absence de creations de postes (quatre-vingts a la rentree 1988), assortie d'un systeme de gestion de la discipline, discriminatrice dans les faits, ont entraine : la suppression de 400 postes dans les colleges une couverture tres insuffisante des besoins en lycees et LP ; enfin, un grave blocage des mutations de personnels. En ce qui concerne particulierement l'academie de Clermont-Ferrand, la section regionale du Syndicat national de l'education physique estime les deficits a au moins un poste par lycee et LP En consequence, il lui demande quelles mesures il envisage de prendre afin de promouvoir l'enseignement de l'education physique et sportive dans le cadre de la scolarite obligatoire.

Texte de la réponse

Reponse. - Depuis 1986, une procedure nouvelle de repartition des moyens a ete appliquee repondant a la politique d'integration de la discipline Education physique et sportive dans l'ensemble du systeme educatif. Il n'a pas ete defini au niveau national de contingent special d'emplois d'enseignant d'education physique et sportive, les besoins de cette discipline devant etre consideres de la meme facon que les besoins des autres disciplines. Pour la rentree de septembre 1988, les postes d'education physique et sportive font desormais partie de l'enveloppe globale des moyens nouveaux qu'il appartient aux recteurs de repartir entre les categories d'etablissements. Les propositions de distribution par discipline relevent du conseil d'administration de chacun de ces etablissements sous l'autorite du chef d'etablissement. Les responsables academiques doivent bien entendu veiller a ce que ces propositions ne defavorisent pas une discipline par rapport a une autre et permettent a l'education physique et sportive d'avoir la place qui est la sienne. Le ministre d'Etat a d'ailleurs rappele aux recteurs a l'occasion de la reunion de rentree, l'importance qu'il attache au respect des horaires reglementaires, notamment dans la discipline education physique et sportive.

Données clés

Auteur : M. Proriol Jean
Circonscription : - Union pour la démocratie française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 6373
Rubrique : Education physique et sportive
Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports
Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 5 décembre 1988, page 3498